



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaines du 27 avril et du 4 mai 2026

### Faits saillants

- Le COREPER a trouvé un accord sur une réforme de l'assurance chômage des frontaliers.
- Sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse : incertitudes liées à la guerre en Iran.
- L'augmentation de l'inflation (à +0,6% en avril sur un an) est largement limitée à l'énergie.

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 07/05	Var. vs 23/04
EUR/CHF	0,9154	- 0,2 %
USD/CHF	0,777	- 0,9 %
SMI	13 135	- 0,9 %
Taux 10a	0,398 %	- 4 pb

### Macroéconomie

**Frontaliers :** Après un long débat de plus de 10 ans, les Etats membres de l'UE et le Parlement européen, se sont mis d'accord techniquement sur la réforme du règlement 883/2004 de l'UE sur la coordination, à l'échelle européenne, des systèmes de sécurité sociale. Cette réforme emportera notamment d'importants changements sur l'assurance chômage des frontaliers : les frontaliers au chômage ne percevront plus leurs allocations de chômage à leur lieu de résidence comme c'est actuellement le cas, mais à leur dernier lieu de travail. Les cotisations sociales à l'assurance-chômage continueront d'être versées à l'Etat d'emploi (ie. la Suisse pour un travailleur frontalier en Suisse). Le texte doit encore être formellement adopté par le Conseil de l'UE puis par le Parlement. La Suisse est doublement concernée par ce projet de réforme : le règlement 883/2004 fait partie de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre l'UE et la Suisse et le pays emploie un grand nombre de travailleurs frontaliers. Le Conseil fédéral et le Secrétariat d'Etat à l'économie ([cf. communiqué du SECO](#)) se montrent prudents : la modification du règlement ne sera pas directement appliquée en Suisse et « ne pourrait être reprise qu'au terme de la procédure nationale d'approbation habituelle ». L'UDC quant à elle s'oppose frontalement à la réforme, qu'elle considère comme une « provocation » de l'UE, omettant de rappeler les cotisations à l'assurance chômage payées en Suisse par les travailleurs frontaliers ([cf. communiqué](#)).

**Inflation :** L'inflation a de nouveau augmenté en avril, mais relativement modérément, à +0,6% sur un an, après +0,3% en mars et +0,1% en février ([cf. communiqué](#)). L'inflation reste bien inférieure à celle de la zone Euro (+3,0% en avril). La hausse de l'inflation en Suisse a été principalement tirée par les prix des produits pétroliers, désormais en hausse de +17% sur un an, un niveau inédit depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (+8,8% pour l'essence, +19,3% pour le diesel, +35,5% pour le mazout, +5,6% pour le transport aérien international). Hors produits pétroliers, il n'est pas observé à ce stade de pressions inflationnistes. L'inflation sous-jacente a reculé de 0,1 point à +0,3% en avril sur un an.

**Chômage :** Le taux de chômage au sens du SECO s'établit en avril à 3,0% une fois les variations saisonnières corrigées (cf. [communiqué](#)). Il est stable par rapport au mois précédent et en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à avril 2025. Le nombre de postes vacants désaisonnalisé a augmenté de 4,7% par rapport à mars et de 18% par rapport à avril 2025. Pour mémoire, le taux de chômage au sens du BIT s'est élevé à 5,0% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

## Secteurs financiers

**Réglementation bancaire :** Après la transmission par le Conseil fédéral, fin avril, de son projet de réforme bancaire Too Big To Fail (« Lex UBS ») au Parlement, la commission de l'économie du Conseil des États a décidé, le 4 mai, de se donner davantage de temps afin d'examiner différentes options de réforme à l'issue d'une vaste consultation. Les sénateurs s'accordent sur l'importance d'une place financière suisse solide, stable et compétitive. En revanche, des divergences subsistent quant aux exigences concrètes en matière de fonds propres et aux éventuelles mesures d'accompagnement. Pour mémoire, le Conseil fédéral propose notamment que les banques systémiques (en particulier UBS) couvrent entièrement par des fonds propres leurs participations dans des filiales étrangères. La commission poursuivra ses discussions en août prochain.

## Secteurs non financiers

**Energie :** La guerre en Iran fait peser des incertitudes sur l'approvisionnement en électricité en Suisse (cf. [communiqué](#) du Conseil fédéral). L'hiver dernier, la sécurité de l'approvisionnement en électricité a été garantie en permanence. En effet, les importations, principalement de France, ont compensé l'arrêt de la centrale nucléaire de Gösgen (couvrant habituellement environ 13 % de la consommation nationale en hiver) ainsi que la production hydroélectrique nettement inférieure à celle des deux années précédentes. En vue de l'hiver prochain, la guerre en Iran fait peser des incertitudes sur la disponibilité du gaz, ce qui, dans un scénario extrême, pourrait également avoir des répercussions sur la stabilité de l'approvisionnement en électricité en Europe et en Suisse. Si l'évolution des prix sur le marché de l'électricité ne laisse pour l'instant pas présager de pénurie physique d'électricité, un risque résiduel pour la sécurité de l'approvisionnement subsiste, par exemple dans un scénario où la fermeture du détroit d'Ormuz se prolongerait.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

Crédits visuels : Pixabay